



MAIRIE DE FORGES

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 10 OCTOBRE 2014

A 20 H 30

Sont présents : Mesdames BERNARD Micheline, BARIL Maryline, Cécile DUPONT, LAFORGE Fabienne, VILLAUDY TALLEC Isabelle, LE ROCHELEUIL Angélique, BART Marie-Agnès, GONÇALVES Sidalia, Messieurs RENOÙ Gérard, SAUNIER Jean-Luc, BARITEAU Philippe, TERRIEN Philippe, LUCAS Cédric, DURRANT Arnaud, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de quinze Membres.

Pouvoir : 0

Absent et excusé : Gilbert BERNARD

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

Madame Marie-Agnès BART est élue **Secrétaire de séance**.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20H30. Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

L'ordre du jour est le suivant :

- ☞ Approbation du compte-rendu de séance, du 21 Août 2014
- ☞ Logements communaux
- ☞ Le Personnel Communal
- ☞ Travaux en cours
- ☞ Décisions budgétaires
- ☞ Commissions Communales
- ☞ CDC Aunis Sud :
 1. Modification des statuts
 2. Avenant au procès-verbal de mise à disposition des bâtiments de la crèche-halte-garderie
- ☞ Débat sur l'implantation d'éoliennes
- ☞ Questions diverses

Approbation du compte-rendu de séance, du 21 Août 2018

.../...

Débat sur l'implantation d'éoliennes

A la demande de Marie-Agnès BART, Madame le Maire accepte de modifier l'ordre du jour, afin que le débat sur l'implantation d'éoliennes ait lieu en début de Conseil Municipal.

En préambule Madame le Maire informe le Conseil qu'en tant que Vice-Présidente de la CDC AUNIS SUD, chargée de l'environnement, elle a envoyé un courrier aux 27 Maires pour connaître l'avis de leur Conseil sur l'implantation d'éoliennes dans leurs Communes. La Commission « environnement » souhaite également proposer au Conseil Communautaire un projet de répartition financière. Un point complet sera fait à la réunion de la Commission début Décembre.

La Société VOL-V a présenté le 23 Mai 2014, un projet éolien sur le territoire de la Commune. Il s'agit ce soir de se prononcer pour la poursuite des études de faisabilité.

Micheline BERNARD précise que ni elle, ni Philippe TERRIEN n'assisteront au débat car certains de leurs terrains sont concernés par les études d'implantation d'éoliennes. Ils quittent donc la salle du Conseil.

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint dirige les débats. Un tour de table est effectué afin que chaque Elu donne son point de vue sur l'implantation du parc éolien. A l'issue du débat qui dure environ 1h30, un vote à bulletin secret est organisé concernant la poursuite des études de faisabilité. Après en avoir délibéré par 9 voix pour et 3 voix contre, le Conseil Municipal prend acte de la poursuite des études de faisabilité par la Société VOL-V.

Logements communaux

A la suite du décès de Madame AUGUIN, le logement situé au 4 rue Délidon est vacant. Madame MARIOLLES actuelle locataire du logement voisin (2 rue Délidon) a exprimé le souhait de louer ce dernier. Le Conseil Municipal accède à la demande de Madame MARIOLLES et fixe le montant de la location mensuelle à 300 Euros.

Le logement situé au 2 rue Délidon va donc être libre à la location. Le Conseil Municipal fixe le montant du loyer à 450 Euros.

Le Personnel Communal

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, certains Agents effectuent des heures complémentaires et supplémentaires. Le Conseil Municipal actualise la liste des Agents autorisés à effectuer des heures complémentaires et supplémentaires et pouvant prétendre à l'I.A.T.

Pour le Noël 2014 des Agents, le Conseil Municipal décide de poursuivre l'achat de bons cadeaux pour une valeur de 100 Euros par Agent.

Travaux en cours

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, présente les différents travaux de voirie. La Commune a confié à l'Association « Insertion Surgérienne Gérès Devise » le balayage des rues et le nettoyage des fossés. L'Entreprise Longuépée de Muron a effectué des travaux en « point à temps manuel » dans les rues suivantes : Route de Marlonges, rue des Vignes à Villeneuve, et devant le cimetière. Elle a effectué un revêtement bicouche après scarification de la rue des Artisans dans le bourg de Forges.

.../...

Au printemps 2015, le Syndicat de la Voirie réalisera la réfection de la route des Rivières selon un nouveau procédé à l'aide d'un « enrobeur-projeteur » plus bicouche.

Les travaux du Squat des Jeunes sont commencés. Le permis de construire pour la rénovation de l'Eglise est déposé.

Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal accorde à la nouvelle Association Forges en Fête, une subvention exceptionnelle de 1000 Euros afin de pouvoir financer leurs premiers projets.

Monsieur Gérard RENO, Maire-Adjoint, présente les devis pour le remplacement du standard téléphonique qui date de 2004. Affaire à suivre.

Une discussion est engagée sur le besoin d'un nouveau véhicule pour le service technique, prévision pour le budget 2015.

Monsieur Patrick LE GOFF souhaite continuer son activité dans la salle des fêtes pour dispenser des cours de danse. Le Conseil Municipal décide de maintenir le prix de la location annuelle à 500 Euros.

Commissions Communales

Une réunion avec toutes les Associations a eu lieu en Septembre dernier. Plusieurs projets sont envisagés : Une journée des Associations, des jeux inter-quartiers, des jeux inter-villages en Juin 2015.

Les Bambins d'Aunis souhaiteraient organiser une fête commune avec l'Ecole.

Pour rappel, les Associations peuvent utiliser gratuitement la salle des fêtes 2 fois par an.

Communauté De Communes Aunis Sud :

☞ Modification des statuts

Madame le Maire explique qu'après 9 mois de fonctionnement, des ajustements, précisions ou modifications de certaines compétences sont nécessaires.

Elle présente le nouveau projet des Statuts. Si certains points sont positifs, elle déplore l'abandon de la compétence « informatique ». Pour l'achat de matériel un fonds de concours sera budgétisé.

Le Conseil Municipal par 1 abstention et 13 voix pour, approuve les nouveaux Statuts.

☞ Avenant au procès-verbal de mise à disposition des bâtiments de la crèche-halte-garderie

A la suite de la création de la CDC Aunis Sud, il est nécessaire de procéder à la passation d'un avenant au procès-verbal de mise à disposition des locaux de la Maison de la Petite Enfance signé entre la Commune de Forges et la CDC Plaine d'Aunis.

Questions diverses

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.